



Angers, le 7 juin 2024

Le jardin de soins de la résidence Ehpad César-Geoffray a été inauguré

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville d'Angers est heureux d'annoncer l'inauguration du jardin de soins de la résidence Ehpad César-Geoffray, le vendredi 7 juin 2024. Cette inauguration s'est déroulée en présence Jean-Marc Verchère, Maire d'Angers.

Un nouvel espace en plein air adapté aux besoins des résidents

Souhaité et imaginé par les équipes de l'accueil de jour, plébiscité par le Conseil de vie social en septembre 2022 et orchestré par le CCAS de la Ville d'Angers, le jardin de soins de la résidence César-Geoffray est le fruit de cette collaboration.

Ce projet vise à créer un espace propice à la vie sociale, aux activités et aux interactions, favorisant ainsi le bien-être des résidents.

En tant qu'extension naturelle de l'accueil de jour, le jardin offre un espace de détente et de stimulation cognitive, tout en encourageant les échanges et la convivialité entre les résidents. Conçu pour offrir une expérience sensorielle enrichissante, le jardin propose diverses activités telles que le jardinage, la promenade, et la cuisine avec les produits cultivés sur place. Il inclut des aménagements adaptés pour assurer la sécurité et l'accessibilité des résidents.

Pour les professionnels, ces aménagements extérieurs optimisent les activités et les animations, délimitent des espaces adaptés et renforcent les liens entre l'Ehpad et l'accueil de jour. L'accueil de jour à l'Ehpad reçoit des personnes vivant à domicile atteintes de troubles de la mémoire, telles que la maladie d'Alzheimer. Le jardin de soins enrichit les modalités d'accompagnement en proposant un lieu de vie où se déroulent des activités, des rencontres et des moments de partage, contribuant à réduire le sentiment de confinement.

La réalisation du jardin de soins a été rendue possible grâce au soutien de :

- L'Agence régionale de santé,
- France Relance,
- La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

L'Ehpad du CCAS de la Ville d'Angers

Le Centre communal d'action social (CCAS) de la Ville d'Angers offre un accompagnement personnalisé et global pour soutenir les Angevins en situation de fragilité, qu'elle soit ponctuelle ou installée. À travers ses deux directions opérationnelles – la direction de l'Action Sociale et la direction de l'Action Gériatrique – le CCAS s'engage à répondre aux besoins des citoyens par des interventions adaptées et des services de qualité.

A ce titre, le CCAS de la Ville d'Angers est composé de deux Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) : Les résidences Gaston-Birgé et César-Geoffray. Ensemble, elles accueillent 150 personnes en hébergement permanent et 18 personnes en accueil de jour.

- **Résidence César-Geoffray** : 83 places en hébergement permanent, 4 en hébergement temporaire et 12 en accueil de jour.
- **Résidence Gaston-Birgé** : 72 places en hébergement permanent, 4 en hébergement temporaire et 6 en accueil de jour.

Pour Richard Yvon, Adjoint aux Séniors et à la Santé de la Ville d'Angers : « *L'accueil de jour au sein de notre Ehpad est une réponse aux aspirations des seniors à vieillir à domicile. En plus de permettre la stimulation des capacités cognitives ou motrices des personnes accueillies et le maintien du lien social, il permet d'apporter du répit aux aidants qui, pendant que leur proche est accueilli en sécurité, peuvent prendre du temps pour eux. L'action est bénéfique et le jardin de soins contribue plus encore à encourager ces moments de plaisir et de détente.* ».